

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.	8	15	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confart
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^e, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

ELECTIONS LÉGISLATIVES

du 26 février 1882

COMITÉ DE L'ALLIANCE DES RÉPUBLICAINS
RADICAUX (1^{re} CIRCONSCRIPTION DU RHÔNE)

Candidat élu en réunion publique

CARRIEZ

Conseiller général du canton d'Anse

UNE

RÉVOLUTION DANS LE JOURNALISME

A partir du 1^{er} Mars 1882

LE

RÉVEIL LYONNAIS

Journal politique quotidien, républicain
indépendant

80,000 Lecteurs

Assurera tous ses abonnés à la C^e

LE SECOURS

AU CAPITAL DE DIX MILLIONS

18, Rue des Pyramides, Paris

CONTRE LES ACCIDENTS

Il sera remis à tout abonné, victime
d'un accident quelconque, en dehors
ou dans l'exercice de ses fonctions

UNE INDEMNITÉ

DE

2 FRANCS PAR JOUR

pendant six mois

L'abonnement assurant l'indemnité
en cas d'accident, est de 22 francs par
an pour Lyon et les départements limi-
trophes, et de 34 francs pour les autres
départements.

Il sera facultatif de ne payer l'abon-
nement que par douzième, soit :

2 francs par mois pour Lyon et les
départements limitrophes.

3 francs pour les autres départe-
ments.

En payant le premier mois, il sera
remis à l'abonné une police d'assurance
garantissant son indemnité.

Les abonnements sont reçus, à dater
d'aujourd'hui, dans nos bureaux, rue
des Marronniers, 8, ou par mandat-
poste.

Vu le nombre considérable d'abon-
nements qui nous arrivent, nous avons
doublé notre personnel : Les abon-
nements sont reçus de

Huit heures du matin à minuit.

LE PACTE DE FAMINE

Onze fabricants roannais viennent
publiquement de renouveler le Pacte
de famine. C'est de l'impudence et de
l'impudence. Au nom de la liberté du
capital, les affameurs millionnaires or-
ganisent l'oppression du travail. Il n'est
pas suffisamment opprimé, paraît-il.
Aux uns, liberté de spoliation, aux
autres, liberté de misère. De quoi se
plaignent-ils, disent les satisfaits ? Vive la
liberté dans l'inégalité !

Nous disons, nous, qui sommes l'ar-
mée en marche vers l'avenir meilleur :
il n'y a pas, il ne peut y avoir de liberté,
là où il n'y a pas d'égalité.

Les onze entrepreneurs de famine,
qui, sous le nom d'Union des fabricants
roannais, se servent de la faim comme
suprême argument, nous rendent ce
service d'éclairer d'un jour sinistre,
mais vrai, la question du salariat et du
patronat.

« Travaille pour moi, pour augmenter
mon bien-être, accroître ma richesse,

me faire la vie facile et agréable, dit le
Seigneur de l'usine ou de la fabrique,
sinon, meure d'inanition, toi, la femme
et tes enfants. Ainsi le vent la liberté
du travail ; ainsi le commandement la li-
berté du capital. »

Les ouvriers tisseurs roannais, las
d'être exploités, pressurés et spoliés, se
sont enfin révoltés et ont présenté de
très timides réclamations.

Ces réclamations, nos lecteurs les
connaissent. Les ouvriers demandent
simplement une différence de 15 0/0 sur
le tarif des patrons, et l'emploi obliga-
toire du rouleau métrique pour le me-
surage par l'ouvrier lui-même de la
coupe qu'il livre en magasin.

Il est difficile d'être plus modeste et
de pousser plus loin l'esprit de concilia-
tion et de mansuétude.

Onze patrons ont rejeté ces demandes
et se refusent à toutes concessions. Ils
espèrent que la faim fera rentrer les
moutons qu'ils tendent à l'abattoir.
Leurs ateliers restent fermés et 3,000
ouvriers sont sans travail.

Sur la question de l'augmentation des
salaires, ces maîtres du capital profes-
sent cette théorie aussi commode qu'ef-
frontée, qu'il y aurait peut-être à danger
à élever encore les salaires, aussi bien
pour les intérêts des ouvriers que pour
ceux des patrons.

Escobard ne saurait mieux dire.
Du reste, ajoutent les affameurs,
« l'Union, dans tout ce qu'elle a fait,
s'est inspirée des droits de chacun et
des nécessités de solidarité qui unissent
le patron et l'ouvrier ! »

Touchant la solidarité du loup et de
l'agneau.

Quant à l'emploi obligatoire du rou-
leau métrique, les patrons, mus tou-
jours par cette pensée de solidarité et
dans l'intérêt des ouvriers, ne voulaient
pas, au début de la grève, en admettre
l'usage. Ils consentaient, tout au plus, à
l'accepter, « mais sur la demande ex-
presse de l'ouvrier. »

On voit l'arrière-pensée. Ils com-
ptaient que, par faiblesse, par crainte de
renvoi, pour ne pas se faire mal noter,
l'ouvrier n'oserait pas exiger son droit
de contrôle. La mauvaise tête, l'indoc-
tine, le « meneur » qui aurait récla-
mé le rouleau métrique, et suspecté
ainsi la bonne foi de son seigneur et
maître, aurait été tout bonnement jeté à
la porte. Son compte eût été vite fait.

Ce genre d'intimidation échappait,
bien entendu, à toute sanction pénale,
mais il n'échappait pas à la répression
publique, et, en présence de la réprobation
générale, les patrons se sont déci-
dés à « cette concession. »

On sait ce qui se passait avant la
grève : les ouvriers ne vérifiaient pas
leurs pièces. C'était un soin dont se
chargeaient les patrons. Un d'eux — le
fait a été signalé par toute la presse —
mesurait avec un tel esprit de « soli-
dité » que sur une coupe de 60 mètres,
il ne payait à l'ouvrier que 53 mètres.
Ce doit être ce parfait honnête homme
qui a découvert la superbe théorie « du
danger d'élever les salaires dans l'inté-
rêt de l'ouvrier et du patron. »

Aux refus impitoyables des onze fabri-
cants, à leurs exigences léonines, les
ouvriers tisseurs de Roanne ne pou-
vaient opposer que le bien-fondé de
leurs revendications et la justice de leur
cause. Leur appel a été entendu ; et de-
vait l'être. Dans cette lutte, entre une
population si profondément laborieuse
et honnête et onze exploiters, la sym-
patie publique ne pouvait s'égarer.
Surtout, dans cette triste occurrence, le Con-
seil municipal de Roanne n'a pas su
faire son devoir. Il s'est refusé à venir
en aide aux malheureux grévistes, ainsi
que nous l'annonçait hier notre corres-
pondant. Il a préféré se ranger du côté
des millionnaires plutôt que du côté
des affamés. Il a fait là de la triste
besogne.

Plusieurs milliers de travailleurs, de
femmes et d'enfants, souffrent de la si-
tuation cruelle qui leur est faite. On
veut étouffer leurs trop minimes et trop
légitimes réclamations sous le poids de
leurs misères. C'est une guerre de sé-

vages qu'on leur fait. Nous serions cou-
pables de les laisser égarer, de ne pas
courir à leurs secours. L'esprit de soli-
dité, l'esprit de justice nous en font
un devoir. Dès aujourd'hui le *Réveil*
Lyonnais ouvre une souscription en fa-
veur de nos amis les Grévistes de
Roanne, et fait appel aux sentiments de
fraternité de ses lecteurs. A la coalition
des exploiters opposons la coalition
des exploités ; à la phalange des repus,
l'armée des déshérités.

Le *Réveil Lyonnais* s'inscrit pour 100
francs.

Frédéric Cournet.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphie spéciale

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 23 février.

L'Union républicaine

La lettre suivante vient d'être adressée à
tous les membres du groupe de l'Union ré-
publicaine :

« Monsieur et cher collègue,
« Le groupe de l'Union républicaine se
réunira en assemblée générale vendredi
24 février, à trois heures, salle des gar-
des. Ordre du jour : Discussion du projet
de règlement, répartition du groupe en
sections d'étude.
« Le questeur : LÉONVILLE. »

La Commission du budget

On s'entretient, dans les couloirs du Pa-
lais-Bourbon, de la prochaine nomination
de la commission du budget.
On assure que M. Gambetta n'a nulle-
ment renoncé à se mettre sur les rangs
pour la présidence de cette commission,
qui sera probablement nommée à la fin de
la semaine prochaine.

Le droit d'association

La commission du droit d'association a
élu membre M. Barthé, en remplacement de
M. Paris.

La Revision

Sur l'invitation de l'Union républicaine et
du centre gauche, la gauche devait se réu-
nir pour délibérer sur la question de re-
vision constitutionnelle, mais elle attendra le
rétablissement de son président, M. Lablond,
pour s'occuper de cette grave question.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du 23 février

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON
La séance est ouverte à trois heures.
Le procès-verbal de la dernière séance
est adopté.

SECOURS AUX FAMILLES DES RÉSERVISTES
M. Le Provost de Launay dépose une
proposition de loi tendant à autoriser les
communes à s'imposer pour venir en
aide aux familles des réservistes et à ouvrir
un crédit de 300,000 francs pour le même
effet.

La demande d'urgence a été déclarée.

CLASSEMENT DES PRÉFETS

M. Casimir Périer, de l'Ande, dé-
pose une proposition de loi tendant à éle-
ver des classes personnelles pour les pré-
fets et sous-préfets. Il demande l'urgence
qui est déclarée.

ADMINISTRATION DE L'ARMÉE

M. Laisant demande la mise à l'ordre
du jour de la loi de mars 1879 sur l'admi-
nistration de l'armée. (Assentiment.)

L'ADMINISTRATION EN TUNISIE

M. Ténat questionne le gouverne-
ment sur la réorganisation administrative
en Tunisie, et sur l'application du
protectorat.

Il cite les paroles de M. Gambetta :
« ni anxiété, ni abandon. »
L'orateur demande si le gouverne-
ment donnera suite à ces engagements.
Comment exerce-t-on les prérogatives
conferées par la loi ? La situation de notre
puissance est-elle rendue particulièrement
intéressante en présence des ambitions
panislamistes de Constantinople.

La nation veut savoir ce qu'on veut
faire.

L'orateur termine en demandant où
est la mission du général Lambert
pour la réorganisation de l'armée bey-
licale.

LE RÉGIME DOUANIER

M. Tirard dépose un projet de loi re-
latif au régime douanier à appliquer aux pro-
duits anglais entrant en France ; il expose

les négociations commerciales avec l'Angle-
terre qui n'accepte pas les concessions fran-
çaises. Il a été question de l'organisation
provisoire concernant les articles sur les-
quels les négociations sont d'accord ; mais
c'est à maintenir l'état incertain de notre
régime économique, régime de la nation la
plus favorisée n'aurait pas mis la France
et l'Angleterre sur le pied de l'égalité. L'An-
gleterre serait maîtresse de nos traités.

Malgré nos sentiments d'amitié pour l'An-
gleterre, dit l'orateur, nous ne pouvons pas
accepter une situation nous plaçant dans
un état complet d'infériorité et contraire
aux intérêts et à la dignité de la France.
Le projet soumis permet à la France de
demeurer maîtresse et de modifier les tarifs
au cas où les tarifs anglais viendraient à
être relevés. L'urgence est déclarée.

INTERPELLATION CLOVIS HUGUES

M. Clovis Hugues rappelle les
déclarations libérales de M. de Freycinet,
malgré lesquelles un homme a été
expulsé, l'hospitalité violée et les prin-
cipes de la liberté atteints.

L'orateur pense qu'il ne doit pas y
avoir d'étrangers pour la France. (In-
terruptions.) Ceux qui prononcent le
nom de Prussiens ne sont pas ceux qui
ont le mieux fait leur devoir en 1870,
dit M. Clovis Hugues.

M. Brisson fait observer que la
Chambre ne contient que de bons Fran-
çais.

M. Clovis Hugues dit que les
ministres se renvoient la responsabilité
de l'expulsion Lawford.

M. Gambetta proteste.

M. Clovis Hugues dit que si la
loi de 1849 était mauvaise, M. de Freycinet
n'aurait qu'à ne pas l'appliquer.
M. de Freycinet répond que le
gouvernement accepte la responsabilité
de son acte.

La loi de 1849 lui accorde un pou-
voir discrétionnaire.

Il constate le fait sans l'approuver ;
c'est à la législation qu'il faut s'en
prendre.

Le gouvernement déposera un projet
modifiant la loi de 1849, alors les dis-
cussions pourront utilement s'engager.

M. Clovis Hugues croit que le
gouvernement a exagéré le sens de la
loi.

LA CLASSE DE 1876

L'ordre du jour appelle la discussion
de l'interpellation de M. Cunéo d'Ornano
sur la situation des militaires de la
classe de 1876, envoyés en Tunisie.

M. Cunéo d'Ornano demande
des explications sur la situation des mi-
litaires de la classe de 1876, qui sont
actuellement en Algérie et en Tunisie,
et rappelle l'usage qu'on a fait de cette
question pendant la période électo-
rale.

M. Billot, ministre de la guerre,
répond que le gouvernement a décidé
de rappeler la classe 1876 ; des ins-
tructions ont été envoyées à ce sujet.

Le rapatriement se fera avec mesure
sans rien compromettre ; la classe 1876
a été maintenue en Algérie, conformé-
ment à la loi du recrutement.

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

L'ordre du jour appelle la discussion
sur l'interpellation de M. Delafosse, sur
les affaires d'Égypte.

M. Delafosse prononce un long
discours, et combat la politique du gou-
vernement dans les affaires égyptien-
nes.

L'orateur ajoute : « Ce qu'il faut sur-
tout écarter, c'est l'éventualité d'une in-
tervention armée de la Turquie en
Égypte. C'est sur ce point qu'il appelle
toute l'attention du gouvernement. »
(Applaudissements sur divers bancs.)

M. de Freycinet dit que le gou-
vernement a toujours été conciliant et
amical.

On connaît les événements d'Égypte.
Nous avons recommandé à notre
agent en Égypte de maintenir notre
prépondérance fermement et énergique-
ment.

Nous voulons conserver vis-à-vis du
gouvernement égyptien la situation ac-
quise ; aucune intervention ne sera né-
cessaire, grâce à notre attitude qui
n'est pas une politique d'effacement et
d'abdication.

Nous voulons la paix, et aucune aven-
ture n'est à craindre.

La séance est levée à cinq heures et de-
mi.

La prochaine séance aura lieu samedi, à
deux heures.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du 23 février

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER
La séance est ouverte à 3 heures.
Le procès-verbal de la précédente séance
est adopté.

DROIT D'ASSOCIATION

M. Aymard-Duvernay, dépose une pro-
position relative au droit d'association ;
cette proposition est renvoyée à la commis-
sion déjà saisie d'une proposition analogue.

LE TRAVAIL DANS LES MANUFACTURES

L'ordre du jour appelle la deuxième
délibération sur la proposition adoptée
par la Chambre relative à la durée du
travail dans les manufactures.

M. Testelin combat les conclu-
sions de la commission tendant au rejet
de la proposition. Il pense que la loi
satisfait les ouvriers des usines et ma-
nufactures c'est du reste le but qu'elle
poursuit.

M. Fresnay demande qu'on rende
d'abord aux ouvriers le repos du di-
manche qui leur a été enlevé. Il con-
clut au rejet de la proposition.

M. Oudet dit que le projet est très
important ; s'appuyant sur la loi de 1847,
l'orateur demande si le Sénat fera moins
pour les ouvriers que la Chambre. (Appro-
bation à gauche.) L'orateur répond en-
suite aux objections faites au projet de
loi et au rapport. Il ne peut se décider
à reconnaître que l'industrie souffrira
d'un vote favorable, l'orateur termine
en demandant une réduction d'une heure
sur la durée du travail.

La suite de la discussion est renvoyée
à la prochaine séance.

Le Sénat valide l'élection de M. de Frey-
cinet élu dans les Indes.
Séance demain à deux heures.
La séance est levée à 5 h. 45.

LES JOURNAUX

Paris, 23 février.

Le Rappel dit que M. Gambetta, s'il est
mis personnellement en cause dans l'inter-
pellation relative aux affaires égyptiennes,
demandera la publication des documents
diplomatiques échangés à ce sujet avec
l'Angleterre pendant son ministère.

La République française discute en-
core aujourd'hui le projet Waldeck-Rousseau
sur les associations ; elle conclut que les
Chambres votant ou non le projet, il sera
néanmoins bien difficile de faire moins pour
la liberté et de ne pas faire autant pour les
droits de l'État.

Le Parlement s'occupe de la création
d'une armée coloniale, il voudrait que la
direction des colonies appartint davantage
au ministre de la marine.

Le Journal des Débats persiste à croire
qu'une détente produite en Europe au
sujet de la question égyptienne influencera
heureusement les meneurs de ce mouve-
ment.

Le Soleil dit qu'avec la proposition
Waldeck-Rousseau, que les opportunistes
trouvent si libérale, il n'y a aucune con-
gratulation qui ne tomberait sous le coup de la
loi et dont le ministère public ne serait tenu
de poursuivre la dissolution, sous prétexte
qu'elle serait illégitime.

Le XIX^e Siècle s'indigne contre l'ad-
ministration des chemins de fer de l'État,
cette administration qu'on voudrait nous
donner comme un modèle en la substituant
à celle des grandes compagnies. Pour une
simple enquête de tracé, elle a bouleversé et
saccagé une propriété que les Prussiens
avaient laissée intacte.

Les Tablettes d'un Spectateur affir-
ment que M. de Freycinet a proposé à M.
Roustan le consulat de Buenos-Ayres ; que
M. Roustan a refusé, et qu'il a demandé sa
mise en disponibilité qui lui a été accor-
dée.

LA GRÈVE DE BESSÈGES

Nous recevons de nos divers correspon-
dants les télégrammes suivants :

Bessèges, 23 février.

La grève prend chaque jour des pro-
portions plus considérables à Mollières,
où travaillent plus de 1,200 ouvriers.
600 hommes sont sortis à deux heures
et à quatre heures.

Les grévistes ont envoyé auprès du
directeur de la Compagnie des délégués
pour présenter leurs réclamations avec
énergie.

La gendarmerie est sur pied, ce qui
augmente la surexcitation des mineurs.
Le brigadier de gendarmerie se dis-
tingue surtout par ses airs provocateurs.
Ayant vu un gréviste décoré, il l'inter-
pella en ces termes : « Vous, je vous re-
connais, et je vous ferai sauter votre
décoration. »

Il est pénible de le constater ; tous les
troubles, s'il y en a, seront dus à la con-
duite de la police dont le devoir et de
les empêcher.

La délégation parlementaire s'est ren-
due auprès du directeur des forges de
Bessèges.

Elle a obtenu une petite concession ;
néanmoins les grévistes sont toujours
mécontents. Ils continuent à se mettre
en grève. Leur nombre devient chaque
jour plus grand.

Attendez-vous à de graves évène-
ments.

Nîmes, 23 février.

Les nouvelles que je vous ai télégra-
phées se confirment. A deux heures, un
bataillon du 55^e de ligne, composé de
six cents hommes, ayant à sa tête le
général Courty, le préfet, le parquet,
et le secrétaire général sont partis de
Nîmes pour Bessèges.

M. Fournier doit donner une confé-
rence à Nîmes, dimanche.

Nîmes, 23 février.
Des nouvelles graves arrivent de Bes-
sèges, au sujet de la grève.
Le bruit court que la grève est deve-
nue générale.

Des rixes auraient éclaté cet après-
midi.

Des troupes ont reçu l'ordre de partir
pour le lieu de la grève.

Bessèges, 23 février.
Je me suis rendu à Bessèges avec les
délégués de l'extrême gauche.

L'avis de chacun d'eux est que les
prétentions des patrons sont exagérées.
La grève qui était partielle, devient
générale. Près de trois mille ouvriers
sont en grève.

Des secours s'organisent pour soule-
ver les ouvriers dans leurs justes re-
vendications.

L'opinion générale dit que cette grève
durera beaucoup plus que celle de la
Grand-Combe. Les ouvriers sont déci-
dés à ne reprendre le travail que lors-
que leurs revendications auront été
écoutées.

Les députés de l'extrême gauche et la
citoyen Fournier se trouvent au milieu
des grévistes qu'ils exhortent à être ca-
lmes, et à ne pas donner lieu aux divers
incidents qui ont conduit les grévistes
de la Grand-Combe devant le tribunal
correctionnel.

Cinquante soldats, la bayonnette au
bout du fusil font la patrouille toute la
journée.

Les autorités arrivent sur les lieux.
L'animation est extraordinaire.

Je vous enverrai ce soir de plus longs
détails.

Bessèges, 23 février.

Six cents hommes du 55^e de ligne,
en garnison à Nîmes, arrivent à l'in-
stant.

On remarque la présence du général
Courty et de M. de Girardin, préfet du
Gard.

On regrette que le nouveau minis-
tère ait suivi dans les mêmes épa-
rements la conduite du cabinet Gam-
betta.

LA MAIRIE DE PARIS

Paris, 23 février.
Le bureau du conseil municipal, MM. Songeon, président; de Bouteiller et Yves Guyot, vice-présidents; Guichard, Despatys, Marius Poulet, Desmoulins, secrétaires, et Mesureur, syndic, à l'issue du conseil, ont eu une entrevue avec le ministre de l'intérieur, dans le but de lui exposer la requête déjà introduite hier par la même délégation devant la commission législative chargée de la loi sur les maires.

Le bureau du conseil s'est borné à reconnaître le rétablissement du titre de maire de Paris en laissant au gouvernement et aux chambres le soin de déterminer ultérieurement les attributions de cette fonction.

M. Songeon a pris le premier la parole.

Il a montré que ce qu'il venait réclamer au nom de l'assemblée communale était surtout une marque honorifique, un témoignage de confiance pour la population qui se voit atteinte dans sa dignité et dans son légitime orgueil de ville amie de la France par l'exclusion définitive dont elle se voit encore une fois l'objet.

En rendant au conseil municipal le droit d'être un président portant le titre de maire, le gouvernement ne donnera qu'une satisfaction morale au peuple parisien; mais les habitants de la capitale ne seront pas moins sensibles à cette concession et attendront avec plus de confiance la définition des attributions afférentes à cette magistrature établie.

M. Goblet a répondu que le gouvernement ne nourrit aucune préoccupation à l'égard de Paris. Il apprécie, au contraire, son intelligence, son travail, son dévouement à la République.

Si la capitale n'est pas comprise dans la proposition sur l'élection des maires dont le ministère a pris l'initiative, c'est qu'il a toujours été entendu que l'organisation municipale de Paris était une dérogation spéciale à la loi commune.

Cela dit, rétablir le titre de maire pour Paris ne serait qu'une attribution honorifique. La population, notamment, ne croira jamais à dire qu'on rétablit à Paris le titre de maire, mais les attributions qui lui sont attachées, dans la République.

M. Yves Guyot réplique à cette dérivation du titre de maire de la capitale. Si, a-t-il dit, le ministre veut qu'on ne rétablisse pas le titre de maire, il faut qu'il rétablisse les attributions de maire, car c'est la réalité qui compte, et non le titre.

M. de Bouteiller dit que le bureau s'adressait avec confiance au ministère, sachant qu'il se réclamerait d'un principe de décentralisation et de liberté. Aucune mesure, a-t-il ajouté, n'est venue plus apte à faire que celle actuellement en cours, à faire que la République et à éviter dans la population de Paris un complot de popularité en faveur du gouvernement.

Après cet échange d'arguments, M. Goblet, le ministre et ses collaborateurs, ont écrit, leur requête sous la forme d'un projet de loi, et ont promis d'en faire part à ses collègues.

Aux détails que nous donnons plus haut sur l'entrevue du conseil municipal et de M. Goblet, nous pouvons ajouter que M. Charles Floquet a proposé au conseil d'intervenir auprès du ministre et de s'entretenir dans le même sens que la délégation.

On attend les plus heureux résultats de cette démarche et de l'entrevue qu'elle recevra de ce fait que le préfet de la Seine a également président du conseil municipal.

L'entrevue du ministre et du préfet aura lieu demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Le conseil municipal se réunira demain.

Italie, soumis actuellement aux délibérations du Sénat, sont autant de signes de détente entre les deux gouvernements.

CANDIDATURE L. RENAUULT

La candidature opportuniste et financière de M. Léon Renauult, à Grasse, est l'objet des railleries des journaux, qui rappellent que le député cher à M. Gambetta écrivait aux électeurs, en 1876 : J'ai vu, avec tristesse, disparaître les espérances d'une monarchie constitutionnelle.

L'ENQUÊTE DE LA GRAND-COMBE

Alais, 23 février.

Au cercle des Travailleurs

Avant-hier les délégués de l'extrême gauche, sauf M. Clémenceau, parti pour Bédarieux, se sont rendus au cercle des travailleurs.

La salle du cercle était comble. Une ovation chaleureuse a été faite aux délégués à leur entrée.

Nous avons même remarqué quelques opportunistes, qui acclamaient avec un entrain magnifique.

Allocution de M. Desmons

C'est notre vaillant député et ami Desmons qui a pris le premier la parole. Avec une verve qui a soulevé les applaudissements les plus chaleureux, il a présenté au cercle les députés, ses collègues et les journalistes présents, accompagnant le nom de chacun d'une épithète spirituelle.

C'est ainsi qu'il nous a présenté l'excellent journaliste et député Maret, comme un cumard... Oh ! mais cumard qui n'a jamais mangé beaucoup d'argent au peuple, celui-là, s'est empressé de dire M. Desmons : « Vous voudriez peut-être, à poursuivre notre député, savoir le résultat de nos démarches. Eh bien, nous sommes allés à la Grand-Combe, à Besseges. Nous avons fait comprendre aux patrons que la situation n'est plus celle d'il y a quinze ans, qu'il faut faire des concessions. Nous avons dit aux ouvriers que la grève était un mauvais moyen, inventé par l'empire; que cela ne les mènerait pas au but. Et puis, les amis se lassent à la fin des grèves successives qu'ils sont obligés d'entretenir de leurs deniers. Comptons sur nos propres forces. Créons des caisses pour subvenir aux frais des grèves prochaines, syndiquons-nous.

Acceptons une condition améliorée et dans quelque temps, riches de nos propres épargnes, l'ouvrier pourra poser ses conditions au patron et attendre qu'il les accepte. Il y sera forcé... Quant à nous, nous pouvons dire que notre enquête a pleinement réussi et nous emportons en nous quittant l'assurance que bientôt vos desirs deviendront des réalités.

Nous ferons à la Chambre notre devoir; nous ne faillirons pas à notre mandat et, en travaillant avec vous, nous résoudrons pacifiquement la question sociale.

Vive la République sociale ! tel a été le cri unanime qui a été poussé quand le citoyen Desmons s'est assis.

Allocution de M. Maret

Le rédacteur du Radical, M. Maret, se lève alors : Je n'ajouterai rien aux paroles de votre député, de mon ami Desmons et moi-même au cercle, à sa prospérité.

Nous entendons partout dire près de nous : ils ne parleront pas; ils ne veulent pas.

Peut-être le citoyen Lanessan a fait comme nous, car non, nous ne ferons pas de discours, dit-il, le temps de Gambetta est passé.

On n'en fait plus.

C'est pourquoi je porte un toast aux électeurs d'Alais qui nous ont envoyé un vaillant collègue, notre ami Desmons.

Des applaudissements chaleureux éclatent de toutes parts.

Divers toasts

Après un long moment de silence, le correspondant d'un journal républicain du midi, se lève et boit à la presse radicale, de Paris, aux fils de Camille Desmoulins... C'était forcer les journalistes à prendre la parole. M. Raoul Canivet répond à notre correspondant.

« A Paris, dit-il, je porte un toast à Paris libre, à la commune libre. Ici je bois à la liberté, à l'autonomie communale. »

Bravo ! s'écrie-t-on de toute part. Mais, comme on devait s'y attendre, tous ceux qui n'avaient pas encore pris la parole ont été priés de parler, et c'est avec une satisfaction réelle que nous avons entendu M. Clodet, député de la Loire, porter un toast aux sources vives de la République, à la démocratie radicale.

Après le député de Saint-Etienne, le citoyen Pagès, exhorté par ses amis à parler dit : « La présence des députés, rappelle, dit-il, douloureusement l'existence de la question sociale qu'il servit de nier. Mais l'enquête accomplie sera une étape vers le but que nous poursuivons et c'est pourquoi je bois à l'extrême gauche, la partie la plus sincère de la Chambre. »

Après quelques mots, un vieux radical de Nîmes souhaite que l'instruction soit donnée aux ouvriers de la Grand-Combe, largement laïque, comme étant le seul levier pour soulever toutes les entraves à leurs droits.

LE GÉNÉRAL SKOBELEFF

Paris, 23 février.

Voici les différentes dépêches que nous recevons, au sujet du général Skobelev, dont on n'a pas oublié l'important discours :

— L'ambassade de Russie, à Paris, a communiqué, hier, au général Skobelev, l'ordre de retourner immédiatement à Saint-Petersbourg.

— Hier soir, le général Skobelev s'est embarqué pour Londres; mais le gouvernement français ou le prince Orloff ne sont pour rien dans ce départ.

— Il se confirme que le général Skobelev est appelé à Saint-Petersbourg

sur un ordre personnel du czar, qui désire prouver que ses sentiments d'amitié envers l'Autriche et l'Allemagne ne sont pas changés.

— Le général Skobelev, rappelé par le czar, est attendu à Moscou, par les panslavistes, M. Aksakoff en tête, qui lui préparent une ovation enthousiaste.

L'inquiétude est grande ici, sur les suites qu'aura le discours aux étudiants serbes, car il répond trop aux aspirations ardentes de la Russie pour ne pas soulever des complications dont nous n'avons certes nul besoin.

Ce n'est pas, du reste, le seul motif de préoccupation. Il faut y joindre la tournure sérieuse que prend la grève des mineurs à Besseges, où les députés radicaux sont allés jeter de l'huile sur le feu.

Berlin, 23 février.

Les déclarations du journal officiel russe concernant le discours du général Skobelev ne satisfont pas la presse allemande. Elle réclame unanimement désaveu et un châtiement formels.

Les journaux libéraux reprochent aux feuilles officielles la mollesse qu'elles montrent, dans cette affaire à l'égard de la Russie.

— La Gazette de l'Allemagne du Nord, journal officiel, annonce que le général Skobelev a été appelé à Petersbourg.

D'après un bruit accrédité ici, le général Skobelev, se livrant à ses manifestations panslavistes, espérait se faire destituer, afin de pouvoir se mettre à la tête des insurgés de l'Herzégovine et de la Crisovscie.

ORDRE DU GÉNÉRAL BILLOT

MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 23 février.

M. le général Billot, qui vient de quitter le commandement du 15^e corps, adresse aux troupes qui se trouvaient placées sous son commandement l'ordre général suivant :

Officiers, sous-officiers et soldats du 15^e corps d'armée.

Par décret du 30 janvier, le président de la République m'a confié le ministère de la guerre.

Je ne puis me séparer de vous, et des sympathiques populations qui forment vos réserves, sans vous exprimer tous mes regrets, et sans vous témoigner ma profonde reconnaissance pour le concours intelligent et dévoué que vous m'avez prêté en toutes circonstances.

Vous continuerez, sous les ordres du vaillant soldat appelé à vous commander, à donner l'exemple des vertus militaires qui distinguent le 15^e corps d'armée.

Vous vous souviendrez que, placée en dehors des partis, respectueusement soumise aux institutions de la République, l'armée trouvera toujours sa grandeur et sa force dans sa devise qui nous a toujours unis et guidés :

Travail et discipline.

Respect de la Constitution et des lois.

Développement absolu à la patrie.

A Paris, le 20 février 1882.

Le général de division sénateur

Ministre de la guerre.

Signé BILLOT.

Un projet de Réforme judiciaire

Paris, 23 février.

MM. Versigny et Bernard (Doubs) déposeront demain sur le bureau de la Chambre un nouveau projet de réforme judiciaire comme contre-projet de ceux présentés par le gouvernement et par M. Martin L'Évêque.

Ce projet portera sur les points suivants : Séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire; nomination des magistrats pour l'élection, suivant un mode électoral déterminé; unité des juges au tribunal de première instance; réduction du nombre des magistrats composant les cours d'appel; distinction formelle entre les membres du parquet et les magistrats des tribunaux et des cours; égalité de titres, de rang et de traitement entre tous les magistrats du même degré de juridiction, c'est-à-dire suppression des classes et unification des traitements; institution des assises correctionnelles; augmentation des attributions des juges de paix, spécialement en ce qui concerne la matière personnelle et mobilière.

Telle est, en quelques mots, l'économie de ce projet qui, tout en permettant le remaniement complet du personnel, touche à une question plus importante et plus élevée, celle de la reconstitution du pouvoir judiciaire sur des bases réellement démocratiques.

Dans la pensée de ses auteurs, certains tribunaux d'arrondissement, certaines cours d'appel peuvent et doivent être supprimés; ils laissent l'exécution de cette mesure aux soins du pouvoir exécutif, qui, dans l'application, devra concilier ces deux intérêts également respectables : limitation du nombre des tribunaux et des cours aux besoins du service, et de droit qu'ont tous les citoyens de se faire rendre justice dans les meilleures conditions de rapprochement et de commodité possibles.

Le projet de MM. Versigny et Bernard étend encore le pouvoir disciplinaire de la cour de cassation; ce tribunal pourra être saisi par les simples particuliers, de toutes demandes de poursuites contre les magistrats, à quelque ordre qu'ils appartiennent. La procédure de prise à partie sera supprimée, par suite, supprimée.

Quant au collège électoral chargé de la nomination des magistrats, il sera composé de la manière suivante : 10 députés, 10 sénateurs, élus chaque année au scrutin de liste, le président de la cour de cassation, 4 premiers présidents de cour, 4 conseillers d'Etat, élus par leurs collègues, 4 procureurs généraux, 4 bâtonniers de cour d'appel, 4 professeurs de faculté de droit, en tout 41 membres.

Ce collège électoral, que MM. Versigny et Bernard appellent grand jury, arrêterait tous les ans une liste générale

de nominations; chaque fois qu'une vacance viendrait à se produire, le gouvernement serait tenu de prendre le nouveau titulaire sur une liste de trois membres présentée par le grand jury.

La Société « L'Union Nouvelle »

Paris, 23 février.

On assure que M. Bontoux et ses amis auraient, depuis la mise en liberté sous caution de l'ancien directeur de l'Union générale, repris courage et ne projetteraient rien de moins que la formation d'un nouvel établissement financier qui s'appellerait l'Union Nouvelle.

Cette banque nouvelle, ou plutôt cette seconde édition de celle qui a occasionné tant de désastres, se présenterait aux spéculateurs avec la même administration que sa devancière, à l'exception de M. Fédér, qui se trouverait renié par sa religion israélite.

Reste à savoir maintenant si les clients de M. Bontoux auront en lui la même confiance que ceux de M. Philppart ont montrée pour ce financier, et si, après une débâcle telle que celle à laquelle nous venons d'assister, ils ne craindront pas de s'exposer à une seconde.

ALSACE-LORRAINE

ÉLECTION D'UN DÉPUTÉ

Metz, 23 février.

Le conseil municipal de Metz s'est réuni, lundi, à l'effet de procéder pour la quatrième fois à l'élection d'un député à la délégation d'Alsace-Lorraine, les trois conseillers élus précédemment ayant, comme on sait, décliné tout mandat par suite de l'interdiction de la langue française.

M. Pigeon a été élu par 16 voix sur 26 votants; quelques voix se sont réparties sur les deux Allemands que l'administration prussienne a réussi, l'année dernière, à introduire dans le conseil municipal de Metz.

Le nouvel élu est un des principaux négociants de Metz; nommé, il y a quelques années, conseiller général de la Lorraine, il a constamment refusé de prêter serment de fidélité à l'empire allemand. Le conseil municipal messin a fait une nouvelle manifestation sur ce point, on peut être certain, en effet, que M. Pigeon persévérera dans sa ligne de conduite et suivra l'exemple de MM. Fietta, Marly et Humbert.

Conflit Municipal à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 23 février.

Ce soir, avant la séance, le maire a communiqué au conseil le résultat d'une démarche qu'il a faite aujourd'hui, accompagné de deux adjoints, auprès du préfet.

Le préfet a répondu que la demande serait, dans quarante-huit heures, entre les mains du ministère, avec un avis défavorable.

Le maire demande ensuite aux conseillers dissidents s'ils persistent dans leur refus de siéger.

M. Joly répond que, tant que l'administration supérieure n'aura pas donné satisfaction au conseil, ses onze collègues et lui ne siégeront pas.

La majorité quitte alors la salle du conseil, et comme hier, la séance ne peut avoir lieu.

GREVE DE ROANNE

Notre correspondant spécial nous adresse la lettre suivante :

Roanne, le 23 février 1882.

Mon cher Directeur,

Nos amis les grévistes ont vu avec le plus grand plaisir que le Réveil lyonnais ouvre une souscription en leur faveur; ils s'y attendaient, sachant que votre journal est tout dévoué aux revendications ouvrières, aux intérêts de la démocratie.

Les membres du comité de la grève me chargent de vous adresser leurs remerciements.

Ceci posé, entrons dans la question. La grève continue avec persistance, avec énergie, avec une solidarité que je n'ai même pas rencontrée à Villefranche, bien que je me plaise à reconnaître que la discipline établie dans la grève des teinturiers ait laissé peu de choses à désirer.

Demain, à la réunion que vous avez annoncée à la salle de Venise, il s'y traitera, je pense, quelques questions graves; je vous en rendrai compte, peut-être serai-je obligé, m'a-t-on dit, de prendre part à la discussion, ce que je ne ferai qu'à la dernière extrémité, c'est-à-dire, contraint et forcé.

La volonté Brécherd et Cie

Les patrons qui, en général, sont désolés de la grève qui les empêche de réaliser les gros bénéfices sur lesquels ils comptaient sont, m'assure-t-on, sur le point de seconder le jour de MM. Brécherd et Cie; j'ous sous lequel, pour des motifs que je n'ai pas à détailler ici, ils combattaient l'échine avec une obéissance passive et qui devaient leur assurer les faveurs du royaume des grévistes.

Je vous ai cité hier M. Guillaud, je vais vous parler aujourd'hui de M. Chabrier.

M. Chabrier

M. Chabrier encourage la grève des patrons avec son habileté ordinaire, et qui a sa manière, à lui, de défendre ses intérêts.

et voici ce que j'ai recueilli; c'est simple, c'est adroit, et M. Chabrier est resté dans son rôle.

Il est l'associé de la maison Déchelette, d'Amplepuis; il a seulement 150 mètres à Roanne et près de 600 mètres à Amplepuis; de sorte que Roanne ne travaillant pas, Amplepuis ne peut suffire aux commandes et que tous les vieux rossignols, fabriqués par Amplepuis sont écoulés à la grande satisfaction de la maison Chabrier-Déchelette-Despierre, etc., etc.

On les appelle ici les fabricants de Rhône et Loire, et comme le dit un journal local, l'Union républicaine a ces Messieurs croquant à Amplepuis les marrons que d'autres tirent du feu à Roanne.

Il est vrai que les cercles catholiques entrent dans la combinaison, cela n'a rien de surprenant, nous devions nous y attendre.

Les Inventaires

Il paraît que le grand-maitre des ONZE, M. Brécherd, a soutenu que le tarif des ouvriers lui ferait perdre environ 18 mille francs par an et que cette somme lui est fort à cœur; mais M. Brécherd ne dit à personne que ses inventaires annuels se traduisent par 120.000 fr. en moyenne, et qu'il lui resterait seulement la somme de 102.000 fr. s'il acceptait le tarif; le pauvre homme, dirait Molière.

Les Grévistes

L'union, la force, la résistance; voilà leur devise.

Quelques agents provocateurs viennent de faire des offres dérisoires de conciliation; le comité de la grève les éconduisit avec tous les honneurs dus à leur noble conduite.

Chacun dans la grève est décidé à la résistance absolue, et à l'unanimité la devise : « TOUTS POUR UN, UN POUR TOUTS » a été acclamée.

C'est la certitude d'un triomphe prochain.

Vous aurez demain le compte-rendu de la réunion de la salle de Venise et de nouveaux détails.

H. LAPEYRE.

Les membres du Cercle Travail et Progrès, de Roanne, viennent vous prier de donner la publicité aux détails suivants :

Le 23 février, le cercle a décidé qu'un concert serait donné le samedi soir 25 courant, salle de Venise, avec les concours de quatre artistes distingués et une quinzaine d'amateurs, au profit de la grève.

Nous espérons que la publicité roannaise répondra à notre appel, pour cette œuvre d'humanité.

Nous sommes heureux de constater qu'après vingt jours de lutte héroïque, la grève continue avec un ensemble aussi parfait qu'à son début.

Pour le Cercle, DARGY.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

ÉLECTION LÉGISLATIVE DE VILLEFRANCHE

A propos de l'élection de l'arrondissement de Villefranche, un ancien mobile de Villefranche, M. Atrussyan, dans une lettre reproduite par le Progrès de ce jour, fait l'éloge de M. le capitaine Thiers, à Belfort, lors de la guerre de 1870-71.

On attribue un grand mérite à M. E. Thiers, comme capitaine du Génie, comme soldat et surtout comme officier républicain.

En bien, selon beaucoup de démocrates, M. Thiers, comme officier capable, comme républicain surtout, son devoir, son devoir le plus impérieux, était de ne point donner sa démission; mais de rester dans l'armée, où les chefs républicains ne sont malheureusement pas déjà si nombreux.

La, il pouvait sérieusement servir la République et la patrie, être autrement utile à notre cause qu'à la Chambre où les beaux parleurs ne manquent pas.

Le major Laborde qui, dans un moment que tout le monde connaît, a révélé et empêché un crime tenté par quelques chefs de l'armée, Laborde est resté à son poste, lui, parce que son devoir l'y retient. Surtout devant des noms comme de Miribel, Gallifet et tutti quanti.

Un ancien Conseiller républicain de Lyon.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Séance du 23 février

PRÉSIDENCE DE M. BOUFFIER

La séance est ouverte à 8 h. 45 m. M. Commissaire, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 13 qui est adopté.

M. Clapot lit ensuite le procès-verbal de la séance du 14.

M. Ch. Gaillat donne lecture de sa proposition déposée à la dernière séance ayant pour but la création, dans chaque arrondissement d'un asile pour les vieillards des deux sexes.

En suite de ces observations le procès-verbal de la séance du 13 est adopté.

M. Bouffier informe le conseil qu'il dépose un dossier comprenant la révision des tarifs d'octroi, il demande s'il y a lieu de nommer une commission spéciale pour étudier cet affaire.

Sur l'affirmative, il est procédé au vote pour désigner sept membres du conseil. Sont élus : MM. Julia, Pasquet, Robin, Javot, Despeignes, Vignat, Clapot.

M. Bouffier, dans sa séance du 2 février, le conseil a rejeté le contrat d'assurance sur accident pour les pompiers avec la Compagnie la Protection, et avait décidé de traiter avec les Compagnies la Centrale et l'Union. Il informe le conseil que la Compagnie l'Union n'est pas assurée, mais qu'elle présente la Compagnie la Française.

Une longue discussion s'engage, y prennent part MM. Bessière, Javot, Clapot, Robin, Rossignol.

Il est ensuite décidé que l'administration présentera un rapport.

M. Bouffier. — M. le Maire a reçu de M. Pitrat, commandant du bataillon des pompiers, une pétition émanant d'hommes de la troisième compagnie. Cette pétition comporte une plainte d'hommes qui ne sont plus à la compagnie, elle a suivi la voie hiérarchique. Il a été procédé à une enquête sur les faits signalés.

Entre les rues de la Croix-Rousse, de Polhin, Echange de terrains entre la ville et le département, rapporteur M. Giraud, adopté.

Compagnie des Tramways. — Demande d'avis favorable pour l'émission de nouvelles obligations.

M. Robin, au nom de la commission spéciale, donne les conclusions suivantes : Article premier. — Acte est donné à M. le Maire des communications faites au conseil municipal au nom de M. le ministre des travaux publics au sujet d'une demande d'émission nouvelle d'obligations par la Compagnie des omnibus et tramways de Lyon.

Art. 2. — Il n'y a pas lieu de donner avis sur cette demande, que le conseil se borne à considérer comme hors de sa compétence.

Art. 3. — Le conseil municipal exprime le désir que la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, mise au plus tôt en possession des moyens indispensables à l'exécution de ses travaux et à l'achèvement de son réseau, réponde d'une manière satisfaisante aux légitimes exigences de la population lyonnaise.

Ces conclusions sont adoptées à une grande majorité.

Prolongement de la rue Jacquard, entre les rues de l'Enfance et Denfer-Rochereau. — Traité Mayon. Rapporteur, M. Giraud. — Adopté.

Bureau de bienfaisance. — Budget provisoire de 1882. Avis favorable. Rapporteur, M. Pasquet.

Acquisition de terrains, route d'Heyrieux, 186. — Construction d'un groupe scolaire.

Résultat de l'enquête ouverte sur le projet. Rapporteur, M. Valéusant. — Adopté.

Instance judiciaire. — La ville de Lyon contre la fabrique de Sainte-Blandine. Le conseil de fabrique n'a pas autorisé la fabrique à citer en justice comme la ville, aujourd'hui la fabrique se fait poursuivre par M. Héfer, et demande l'autorisation de défendre à cette instance d'ester en justice contre la ville en demande reconventionnelle.

Sur les conclusions de M. Robin, rapporteur, cette demande est rejetée par le conseil.

Elargissement de la rue Hippolyte-Flandrin. — Traité Isnard. Frais à payer en cas de prix principal, montant du prix d'acquisition et frais de vente et acte, 70.462 fr. 20. — Rapporteur M. Javot. — Adopté.

La séance est levée à 10 h.

J. J.

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE VITICULTURE de Lyon

THÉÂTRES

Encouragé par les représentations de Sarah-Bernhardt, M. Simon a loué le Théâtre-Bellecour pour les mois de mai et de juin.

On y donnera des représentations, d'abord avec Mme Judie, ensuite avec Coquelu aîné.

D'un autre côté, M. Guimet rêve de reprendre, l'année prochaine, l'opéra au Théâtre-Bellecour pendant deux mois d'hiver. Son intention est, autant que possible, de donner des œuvres inédites.

Voilà une bonne nouvelle pour les jeunes compositeurs toujours en quête d'un théâtre, et qui, dans ces derniers temps — Maître, et qui, ont dû se résigner à faire représenter leurs œuvres à l'étranger.

CONCERT LUIGINI
Nous engageons vivement ceux de nos lecteurs dilettantes qui désirent assister au concert de notre sympathique chef d'orchestre à se hâter de réserver leurs places; la location est presque entièrement couverte et les retardataires seront certainement déçus.

Cet immense succès n'a rien qui nous étonne, commandant résister à un tel programme :

PREMIÈRE PARTIE
1^{re} Ouverture du *Carnaval de Venise* (première audition) (A. Thomas), par l'orchestre. — 2^e Air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Quoyrel. — 3^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Quoyrel. — 4^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Quoyrel. — 5^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Quoyrel. — 6^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Quoyrel. — 7^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Quoyrel. — 8^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Quoyrel. — 9^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Quoyrel. — 10^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Quoyrel.

DEUXIÈME PARTIE
1^{re} Quatuor de *Reine de Saba* (Gounod), par MM. Engel, Seguin, M. Fincken, M. Appia et l'orchestre. — 2^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Bataille et l'orchestre. — 3^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Bataille et l'orchestre. — 4^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Bataille et l'orchestre. — 5^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Bataille et l'orchestre. — 6^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Bataille et l'orchestre. — 7^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Bataille et l'orchestre. — 8^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Bataille et l'orchestre. — 9^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Bataille et l'orchestre. — 10^e Grand air de *Reine de Saba* (Gounod), par M. Bataille et l'orchestre.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS
Nous apprenons que M. Demarsy, directeur du théâtre des Variétés, va donner dimanche 26 février, une grande représentation populaire composée de *Marie-Jeanne*, drame en 5 actes et 6 tableaux, et *Don César de Bazan*, drame en 5 actes.

Voilà, nous l'espérons, une soirée attrayante, et nous sommes convaincus que M. Demarsy fait de son mieux tout ce qu'il est possible de faire pour attirer un nombreux public dans la charmante salle des Variétés; aussi espérons nous et sommes-nous sûr qu'il sera forcé de refuser du monde dimanche prochain, comme il a déjà fait depuis la réouverture du théâtre sous sa direction.

Ainsi nous conversons tous nos lecteurs à assister à cette représentation qui sera pour eux une soirée agréable.

Afin de terminer de bonne heure, la direction fera l'ouverture de ses bureaux à 5 heures trois quarts, rideau à 6 heures un quart.

SPECTACLES DU 24 FÉVRIER 1882
Grand-Théâtre
7 h. 1/2. — Le Nouveau Seigneur.
Le Domino noir.

Théâtre des Célestins
7 h. 1/2. — Le Serment d'Honneur, coméd. L'Étincelle.
La Cagnotte.

Alcazar. (Rue de Séze)
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante, parée, masquée et travestie.

Tous les samedis bal masqué.
Kalke-Bergère
Tous les jours, séances de patinage.

Scala-Buffet
Tous les soirs, représentation variée.
Ménagerie Bidel (Cours du Midi)
Séance à 8 h. 1/2.

L'importance des nouvelles et l'abondance des matières nous obligent, à regret, à renvoyer à demain la suite de la publication de nos deux feuilletons : Les Deux Mères et Son Altesses l'Amour.

ÉTRANGE HISTOIRE

Les faits honteux que nous avons racontés hier, faits dont nous doutions encore tant ils nous paraissaient ignobles et monstrueux, sont rigoureusement exacts.

L'examen minutieux auquel s'est livré le docteur Lacassagne, médecin au rapport, sur les personnes des deux petites filles, a établi d'une façon irréfutable que les pauvres enfants avaient été l'objet d'outrages répétés.

A la suite de cet examen, un mandat d'arrêt a été lancé contre l'infâme proxénète. Elle doit être, à l'heure qu'il est, sous les verrous.

Cette triste affaire qui rappelle les scandales de Bordeaux, a soulevé dans notre ville un vif sentiment de dégoût, et une indignation aussi légitime que profonde, contre les complices de cette œuvre déshonorée qui n'a pas hésité à livrer sa propre fille, et qui, pour satisfaire les honteux appétits de ses clients, n'a pas davantage hésité à jeter dans leurs bras, des enfants de dix ans, filles de pauvres gens qui, obligés de gagner le pain quotidien de la famille, ne peuvent faire accompagner et surveiller leurs enfants par des domestiques.

Ainsi que nous l'avons dit hier, cette femme porte un grand nom qui est le sien propre, et exerce la profession... avouée de tireuse de cartes.

Elle se s'est pas contentée des bénéfices qu'elle prélevait sur la bêtise, l'ignorance et la crédulité humaine, elle a cherché dans une source immonde des bénéfices plus certains.

Par ses flatteries, ses caresses, ses présents, cette dangereuse sirène avait su gagner rapidement l'affection des pauvres enfants, et nous croyons, quant à nous, que cette femme qui exerce depuis longtemps déjà sa honteuse et coupable industrie, a déshonoré plus d'une famille.

La justice est saisie; elle connaîtra bientôt les coupables, et nous espérons qu'elle les frappera tous, quels qu'ils soient.

CHRONIQUE LOCALE

Engagements volontaires

La loi du 27 janvier 1882 dispose que l'obligation de savoir lire et écrire pour contracter un engagement volontaire dans l'armée de terre ne sera imposée qu'à partir du 1^{er} janvier 1883.

En conséquence, jusqu'à cette date, la déclaration prescrite par l'article 6 du décret du 30 novembre 1872 pourra être faite verbalement dans ce cas, on le mentionnera dans l'acte.

Par décision ministérielle du 11 février, M. Perret, sous-intendant militaire de première classe à Clermont-Ferrand, anciennement à Bourg, passe à Lyon (14^e corps).

Par décision ministérielle du 1^{er} février, M. Ruffin, adjoint à l'intendance militaire de deuxième classe, dans la division d'Oran, passe au camp de Sathonay.

Par décision ministérielle du 3 février, ont été nommés à la première classe de leur grade MM. Buis, capitaine au 23^e de ligne, et Clément, capitaine-trésorier au 35^e de ligne.

Armée territoriale

Les réservistes ajournés de 1881 et 1882 seront convoqués aux dates suivantes : 14 et 15. corps, à l'automne, avec les réservistes de leurs armes; 15^e corps, 13 avril, pour toutes les armes; 17^e corps, 6 mars, pour toutes les armes.

Les bataillons d'infanterie de l'armée territoriale, appelés cette année, en 1^{re} série, sur l'ensemble du territoire sont les suivants : troisième bataillon du 41^{er}; premier bataillon du 42^{er}; deuxième bataillon des 10^e, 11^e, 14^e, 16^e, 18^e, 20^e, 22^e, 24^e, 26^e, 28^e, 30^e, 32^e, 34^e, 36^e, 38^e, 40^e, 42^e, 44^e, 46^e, 48^e, 50^e, 52^e, 54^e, 56^e, 58^e, 60^e, 62^e, 64^e, 66^e, 68^e, 70^e, 72^e, 74^e, 76^e, 78^e, 80^e, 82^e, 84^e, 86^e, 88^e, 90^e, 92^e, 94^e, 96^e, 98^e, 100^e, 102^e, 104^e, 106^e, 108^e, 110^e, 112^e, 114^e, 116^e, 118^e, 120^e, 122^e, 124^e, 126^e, 128^e, 130^e, 132^e, 134^e, 136^e, 138^e, 140^e, 142^e, 144^e, 146^e, 148^e, 150^e, 152^e, 154^e, 156^e, 158^e, 160^e, 162^e, 164^e, 166^e, 168^e, 170^e, 172^e, 174^e, 176^e, 178^e, 180^e, 182^e, 184^e, 186^e, 188^e, 190^e, 192^e, 194^e, 196^e, 198^e, 200^e, 202^e, 204^e, 206^e, 208^e, 210^e, 212^e, 214^e, 216^e, 218^e, 220^e, 222^e, 224^e, 226^e, 228^e, 230^e, 232^e, 234^e, 236^e, 238^e, 240^e, 242^e, 244^e, 246^e, 248^e, 250^e, 252^e, 254^e, 256^e, 258^e, 260^e, 262^e, 264^e, 266^e, 268^e, 270^e, 272^e, 274^e, 276^e, 278^e, 280^e, 282^e, 284^e, 286^e, 288^e, 290^e, 292^e, 294^e, 296^e, 298^e, 300^e, 302^e, 304^e, 306^e, 308^e, 310^e, 312^e, 314^e, 316^e, 318^e, 320^e, 322^e, 324^e, 326^e, 328^e, 330^e, 332^e, 334^e, 336^e, 338^e, 340^e, 342^e, 344^e, 346^e, 348^e, 350^e, 352^e, 354^e, 356^e, 358^e, 360^e, 362^e, 364^e, 366^e, 368^e, 370^e, 372^e, 374^e, 376^e, 378^e, 380^e, 382^e, 384^e, 386^e, 388^e, 390^e, 392^e, 394^e, 396^e, 398^e, 400^e, 402^e, 404^e, 406^e, 408^e, 410^e, 412^e, 414^e, 416^e, 418^e, 420^e, 422^e, 424^e, 426^e, 428^e, 430^e, 432^e, 434^e, 436^e, 438^e, 440^e, 442^e, 444^e, 446^e, 448^e, 450^e, 452^e, 454^e, 456^e, 458^e, 460^e, 462^e, 464^e, 466^e, 468^e, 470^e, 472^e, 474^e, 476^e, 478^e, 480^e, 482^e, 484^e, 486^e, 488^e, 490^e, 492^e, 494^e, 496^e, 498^e, 500^e, 502^e, 504^e, 506^e, 508^e, 510^e, 512^e, 514^e, 516^e, 518^e, 520^e, 522^e, 524^e, 526^e, 528^e, 530^e, 532^e, 534^e, 536^e, 538^e, 540^e, 542^e, 544^e, 546^e, 548^e, 550^e, 552^e, 554^e, 556^e, 558^e, 560^e, 562^e, 564^e, 566^e, 568^e, 570^e, 572^e, 574^e, 576^e, 578^e, 580^e, 582^e, 584^e, 586^e, 588^e, 590^e, 592^e, 594^e, 596^e, 598^e, 600^e, 602^e, 604^e, 606^e, 608^e, 610^e, 612^e, 614^e, 616^e, 618^e, 620^e, 622^e, 624^e, 626^e, 628^e, 630^e, 632^e, 634^e, 636^e, 638^e, 640^e, 642^e, 644^e, 646^e, 648^e, 650^e, 652^e, 654^e, 656^e, 658^e, 660^e, 662^e, 664^e, 666^e, 668^e, 670^e, 672^e, 674^e, 676^e, 678^e, 680^e, 682^e, 684^e, 686^e, 688^e, 690^e, 692^e, 694^e, 696^e, 698^e, 700^e, 702^e, 704^e, 706^e, 708^e, 710^e, 712^e, 714^e, 716^e, 718^e, 720^e, 722^e, 724^e, 726^e, 728^e, 730^e, 732^e, 734^e, 736^e, 738^e, 740^e, 742^e, 744^e, 746^e, 748^e, 750^e, 752^e, 754^e, 756^e, 758^e, 760^e, 762^e, 764^e, 766^e, 768^e, 770^e, 772^e, 774^e, 776^e, 778^e, 780^e, 782^e, 784^e, 786^e, 788^e, 790^e, 792^e, 794^e, 796^e, 798^e, 800^e, 802^e, 804^e, 806^e, 808^e, 810^e, 812^e, 814^e, 816^e, 818^e, 820^e, 822^e, 824^e, 826^e, 828^e, 830^e, 832^e, 834^e, 836^e, 838^e, 840^e, 842^e, 844^e, 846^e, 848^e, 850^e, 852^e, 854^e, 856^e, 858^e, 860^e, 862^e, 864^e, 866^e, 868^e, 870^e, 872^e, 874^e, 876^e, 878^e, 880^e, 882^e, 884^e, 886^e, 888^e, 890^e, 892^e, 894^e, 896^e, 898^e, 900^e, 902^e, 904^e, 906^e, 908^e, 910^e, 912^e, 914^e, 916^e, 918^e, 920^e, 922^e, 924^e, 926^e, 928^e, 930^e, 932^e, 934^e, 936^e, 938^e, 940^e, 942^e, 944^e, 946^e, 948^e, 950^e, 952^e, 954^e, 956^e, 958^e, 960^e, 962^e, 964^e, 966^e, 968^e, 970^e, 972^e, 974^e, 976^e, 978^e, 980^e, 982^e, 984^e, 986^e, 988^e, 990^e, 992^e, 994^e, 996^e, 998^e, 1000^e.

Les réservistes ajournés de 1881 et 1882 seront convoqués aux dates suivantes : 14 et 15. corps, à l'automne, avec les réservistes de leurs armes; 15^e corps, 13 avril, pour toutes les armes; 17^e corps, 6 mars, pour toutes les armes.

Les bataillons d'infanterie de l'armée territoriale, appelés cette année, en 1^{re} série, sur l'ensemble du territoire sont les suivants : troisième bataillon du 41^{er}; premier bataillon du 42^{er}; deuxième bataillon des 10^e, 11^e, 14^e, 16^e, 18^e, 20^e, 22^e, 24^e, 26^e, 28^e, 30^e, 32^e, 34^e, 36^e, 38^e, 40^e, 42^e, 44^e, 46^e, 48^e, 50^e, 52^e, 54^e, 56^e, 58^e, 60^e, 62^e, 64^e, 66^e, 68^e, 70^e, 72^e, 74^e, 76^e, 78^e, 80^e, 82^e, 84^e, 86^e, 88^e, 90^e, 92^e, 94^e, 96^e, 98^e, 100^e, 102^e, 104^e, 106^e, 108^e, 110^e, 112^e, 114^e, 116^e, 118^e, 120^e, 122^e, 124^e, 126^e, 128^e, 130^e, 132^e, 134^e, 136^e, 138^e, 140^e, 142^e, 144^e, 146^e, 148^e, 150^e, 152^e, 154^e, 156^e, 158^e, 160^e, 162^e, 164^e, 166^e, 168^e, 170^e, 172^e, 174^e, 176^e, 178^e, 180^e, 182^e, 184^e, 186^e, 188^e, 190^e, 192^e, 194^e, 196^e, 198^e, 200^e, 202^e, 204^e, 206^e, 208^e, 210^e, 212^e, 214^e, 216^e, 218^e, 220^e, 222^e, 224^e, 226^e, 228^e, 230^e, 232^e, 234^e, 236^e, 238^e, 240^e, 242^e, 244^e, 246^e, 248^e, 250^e, 252^e, 254^e, 256^e, 258^e, 260^e, 262^e, 264^e, 266^e, 268^e, 270^e, 272^e, 274^e, 276^e, 278^e, 280^e, 282^e, 284^e, 286^e, 288^e, 290^e, 292^e, 294^e, 296^e, 298^e, 300^e, 302^e, 304^e, 306^e, 308^e, 310^e, 312^e, 314^e, 316^e, 318^e, 320^e, 322^e, 324^e, 326^e, 328^e, 330^e, 332^e, 334^e, 336^e, 338^e, 340^e, 342^e, 344^e, 346^e, 348^e, 350^e, 352^e, 354^e, 356^e, 358^e, 360^e, 362^e, 364^e, 366^e, 368^e, 370^e, 372^e, 374^e, 376^e, 378^e, 380^e, 382^e, 384^e, 386^e, 388^e, 390^e, 392^e, 394^e, 396^e, 398^e, 400^e, 402^e, 404^e, 406^e, 408^e, 410^e, 412^e, 414^e, 416^e, 418^e, 420^e, 422^e, 424^e, 426^e, 428^e, 430^e, 432^e, 434^e, 436^e, 438^e, 440^e, 442^e, 444^e, 446^e, 448^e, 450^e, 452^e, 454^e, 456^e, 458^e, 460^e, 462^e, 464^e, 466^e, 468^e, 470^e, 472^e, 474^e, 476^e, 478^e, 480^e, 482^e, 484^e, 486^e, 488^e, 490^e, 492^e, 494^e, 496^e, 498^e, 500^e, 502^e, 504^e, 506^e, 508^e, 510^e, 512^e, 514^e, 516^e, 518^e, 520^e, 522^e, 524^e, 526^e, 528^e, 530^e, 532^e, 534^e, 536^e, 538^e, 540^e, 542^e, 544^e, 546^e, 548^e, 550^e, 552^e, 554^e, 556^e, 558^e, 560^e, 562^e, 564^e, 566^e, 568^e, 570^e, 572^e, 574^e, 576^e, 578^e, 580^e, 582^e, 584^e, 586^e, 588^e, 590^e, 592^e, 594^e, 596^e, 598^e, 600^e, 602^e, 604^e, 606^e, 608^e, 610^e, 612^e, 614^e, 616^e, 618^e, 620^e, 622^e, 624^e, 626^e, 628^e, 630^e, 632^e, 634^e, 636^e, 638^e, 640^e, 642^e, 644^e, 646^e, 648^e, 650^e, 652^e, 654^e, 656^e, 658^e, 660^e, 662^e, 664^e, 666^e, 668^e, 670^e, 672^e, 674^e, 676^e, 678^e, 680^e, 682^e, 684^e, 686^e, 688^e, 690^e, 692^e, 694^e, 696^e, 698^e, 700^e, 702^e, 704^e, 706^e, 708^e, 710^e, 712^e, 714^e, 716^e, 718^e, 720^e, 722^e, 724^e, 726^e, 728^e, 730^e, 732^e, 734^e

Cary Levy